

Lettre 1 - avril 2020



C'est un devoir ... de présenter ... Un visage dont le sourire soit capable de comprendre la famille du prisonnier comme celle de l'immigré. » Jean Rodhain, fondateur du secours catholique

Les événements vont très vite actuellement, Mais cette lettre est mensuelle, Aussi ne peut-elle que mentionner les faits qui ont une certaine continuité, et non le « journalier ». J'ai résumé et restructuré l'ensemble de ces informations à partir de celles qui m'ont été adressées par diverses personnes, par divers cercles de silence ou celles trouvées sur des sites internet.

Il s'agit en quelque sorte d'une revue de presse. Il est facile de retrouver les informations complètes en allant directement sur les sites, parmi lesquels le parisien, le secours catholique, la cimade, La croix, france 24, the new Humanitarian, Journal international de Médecine, courrierdesbalkans. En manque d'église, paris-luttes.info, abaslescra.noblog, etc

Dans le contexte de la pandémie, la rétention ne se justifie plus.

Fermez les centres de rétention

Nous vous invitons tous les participants à un cercle de silence virtuel à signer [cette pétition](#), lancée par les Cercles des Voisins du Centre de Rétention de Cornebarrieu/Toulouse

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-fermez-les-centres-de-r%C3%A9tention-557ca213-75a5-4c64-9710-bbbf9bb288fd?>

La lettre au président de la république se trouve sur le site suivant :

https://2005.pagesperso-orange.fr/CdV/200314_Lettre_ouverte_a_Emanuel_Macron.html

Centres de rétention administrative

Bâtonniers, associations, contrôleur général des lieux de privation de liberté ont réclamé la fermeture des CRA, alors que les risques de contamination sont élevés et les expulsions de plus en plus illusoire. Certains centres de rétention ont fermé par décisions de remise en liberté prises par les juges des libertés et de la détention. En effet, dans les textes qui l'encadrent, la rétention administrative ne doit durer que le temps nécessaire à l'éloignement de la personne concernée. Or, avec les frontières qui se ferment, et la suspension de la plupart des liaisons aériennes, il n'existe plus de perspective de renvoi. Dans ce contexte, la rétention ne se justifie plus. Par ailleurs, procéder à des expulsions participe à la propagation du virus, ce qui va à l'encontre des préconisations de l'OMS.

Dans les CRA, aucune visite n'est permise. Un grand nombre de personnes de diverses ONG n'y sont plus présentes. Mais les personnes encore enfermées sont contactées sur les cabines téléphoniques installées dans les CRA (voir la liste desnuméros de téléphone sur : <https://abaslescra.noblogs.org/appeler-les-retenu-e-s-numeros-des-cabines-en-cra/>).

Les CRA se vident. En Guyane la justice a remis en liberté la quasi-totalité des personnes enfermées. Début avril, ceux de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques), Geispolsheim (Bas-Rhin), Nice, Palaiseau, Plaisir, Rennes, Strasbourg et Guadeloupe, seraient fermés ; les retenus ont été dirigés vers d'autres centres. Plusieurs se retrouvent au « Mesnil- Amelot ».

Les détenus y font une grève de la faim : ils ont peur d'être contaminés par le covid-19 , et comme il n'y a plus d'avions pour les faire rentrer chez eux, ils se demandent ce qu'ils font dans le CRA et demandent leur libération. Les tensions augmentent et ont débouché le 11 avril au soir sur une révolte. Le 12 avril les retenus se sont groupés en face de la grille qui donne à l'extérieur. La police était là avec des bombes lacrymogènes, matraques et boucliers. La police est intervenue et a arrêté et menotté diverses personnes. Tous les téléphones ont été enlevés, et on n'a donc plus de nouvelles des détenus. Certains ont été emmenés dans d'autres CRA.

Ainsi le centre de rétention de Rennes a fermé provisoirement depuis le 30 mars. Il n'y a plus d'admissions. Selon la Cimade, « Il était difficile de respecter les mesures barrières à l'intérieur du CRA. Les nouveaux arrivants étaient confinés dans un bâtiment à part. »

Malgré les nombreuses démarches d'associations, de collectifs et d'élus pour exiger la fermeture des CRA, malgré les appels au secours, les grèves de la faim, les automutilations de retenus, la détresse des retenus et de quelques personnels encore présents, le Ministère de l'intérieur poursuit sa politique d'enfermement de personnes étrangères en attente de leurs expulsions.

Depuis le début du confinement, outre la requête en référé demandant la fermeture de l'ensemble des CRA rejetée par le Conseil d'État (<https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/dernieres-decisions-importantes/conseil-d-etat-27-mars-2020-demande-de-fermeture-temporaire-des-centres-de-retention-administrative-cra>), des contentieux massifs ont été introduits devant le juge des libertés et de la détention, en collaboration avec des avocats, ce qui a permis de très nombreuses remises en liberté durant la semaine du 16 mars où 95% des personnes enfermées en rétention ont pu être libérées. Mais depuis cette période les positions des tribunaux judiciaires se sont considérablement durcies, les magistrats n'ordonnant plus que de rares libérations

Ainsi, au CRA de Oissel (Rouen), après jugement de la cour d'appel du 17 mars 2020 refusant la prolongation de trois dossiers de rétention, la préfecture a effectué des modifications (relative entre autres à la pandémie du coronavirus) afin de garder les détenus en détention. Alors, la cour d'appel a rendu plusieurs ordonnances autorisant le maintien en rétention des étrangers au CRA de Oissel, estimant que la condition de rétention permettaient de garantir la santé des retenus dans le contexte actuel du Covid-19. Une pétition de « l'observatoire du centre de rétention » a été envoyé au préfet.

Au Tribunal administratif de Marseille, une requête en référé liberté a été déposée afin que la justice organise la mise à l'abri immédiate, dans des locaux adaptés à leurs besoins spécifiques, de 23 mineurs isolés (non reconnus mineurs par le département des Hautes-Alpes). La juridiction «*enjoint au préfet des Hautes-Alpes, dans un délai de 8 jours à compter de la notification de la présente ordonnance, d'assurer l'hébergement d'urgence des 23 jeunes gens identifiés sur la liste communiquée par les requérantes, qui devra être actualisée, jusqu'à ce que le juge des enfants ait statué sur leur minorité réelle, ou, si elle intervient antérieurement, jusqu'à la fin officiellement déclarée de l'état d'urgence sanitaire en France.* »

Cependant, l'État annonce la création de trois nouveaux Centres de rétention administrative à Lyon et Bordeaux et, programmée pour 2023, à Orléans (Olivet).

Réfugiés, ouvriers agricoles

Certains maraîchers du département de Seine-et-Marne ne disposent pas de la main-d'œuvre saisonnière nécessaire pour le ramassage des fruits et légumes en terre (notamment fraises et asperges) et pour la plantation des légumes qui seront récoltés en juin. La préfecture de Seine-et-Marne a décidé de proposer aux réfugiés du département de venir en aide aux agriculteurs du département au moyen d'un dispositif intitulé « Main-d'œuvre saisonnière, les réfugiés en renfort ! ». Des dizaine de réfugiés ont accepté, et sont partis de centres provisoires d'hébergement.

Coronavirus et Immigration

la durée des titres de séjour des étrangers originaires de pays non européens arrivant à échéance sera automatiquement prorogée jusqu'à 180 jours, sans démarche particulière – et pour cause, la plupart

des préfectures étant fermées ou en service très réduit.

Quelles nouvelles de la **préfecture de Versailles**, pour l' «après» confinement :

"A la fin du confinement, la priorité sera donnée aux renouvellements dans un premier temps." Ils recevront une nouvelle convocation par mel.

Écrit sur le site de la préfecture :

"Nous communiquerons par mail aux usagers qui avaient un rendez-vous déjà programmé, la nouvelle date de leur rendez-vous, aussitôt que la reprise de l'activité sera planifiée." Nous allons ré-ouvrir les rendez-vous dès que nous y verrons plus clair. Tous les renouvellements seront urgents en fonction de la fin de validité du titre.

A **Calais**, des migrants sont mis à l'abri dans des centres d'hébergement du département (où ils pourront se confiner pendant la crise sanitaire). 94 premiers départs en bus ont eu lieu ; cette mise à l'abri devrait durer deux semaines. 400 places ont été trouvées, ce qui est insuffisant puisque selon les sources, ils sont entre 650 et 1 000. Les départs de Calais se feront « sur la base du volontariat » mais que « les mesures de contrainte pourront être toutefois utilisées en tant que de besoin sur la base des moyens juridiques existants » indique la préfecture.

Deux migrants ont été testés positifs au coronavirus et placés à l'isolement durant la semaine.

L'**organisation internationale pour les migrations** (OIM) vient de lancer un plan stratégique de 17 millions de dollars pour soutenir les interventions de lutte contre l'épidémie. Les migrants, populations à risque, ne connaissent pas les informations de prévention. Il n'est pas facile d'organiser une quarantaine dans les conditions dans lesquelles ils vivent. De plus, par peur d'être expulsées, les personnes malades ne se déclarent pas. L'OIM souhaite également contrer la désinformation et la stigmatisation. Elle aura à ses côtés des ONG qui priorisent les migrants dans leurs programmes.

Au Portugal

Les migrants et demandeurs d'asile en attente de titre de séjour sont temporairement régularisés. Ils peuvent ainsi bénéficier des mesures prises pour l'ensemble des citoyens dans le cadre du Covid-19. <http://www.enmanquedeglise.com/2020/04/cercle-de-silence-ce-jour-pour-que-tous-les-migrants-soient-dignement-accueillis-en-europe.l-initiative-de-l-etat-portugais-est-bien>

En Méditerranée

Plus aucun navire humanitaire n'opérait en mer depuis fin février. Le bateau de l'ONG allemande Sea-Eye, a repris sa pérégrination en Méditerranée et se dirige au large des côtes libyennes. « *Aucune crise ne justifie de laisser des gens se noyer en Méditerranée* » qui indique le chef de mission qui assure par ailleurs que l'équipage est parfaitement armé pour gérer d'éventuels cas de coronavirus à bord,

En Italie

Tout le pays vit sous une stricte quarantaine. Des mesures qui limitent notamment les opérations d'aide aux migrants et aux demandeurs d'asile, eux-mêmes menacés par le virus. Dans toute l'Italie, les services d'intégration des migrants et des demandeurs d'asile ont également été temporairement suspendus ou fortement réduits.

Les médecins à bord du Sea Watch-3 prenaient la température des passagers avant qu'ils ne débarquent et soient placés en quarantaine à Messine. Aucun cas de COVID-19 n'a été enregistré à bord, et l'état de santé de chacun a été constamment surveillé.

Mauro Palma, médiateur national pour les droits des personnes détenues a déclaré que les 425 migrants en attente de rapatriement sont confinés dans une zone où les directives sanitaires sur le

COVID-19, y compris les mesures de "*distanciation sociale*", ne peuvent être garanties, ce qui fait craindre une propagation du virus. La même préoccupation existe au sujet des ghettos dans les champs agricoles du sud de l'Italie, où les travailleurs migrants vulnérables et exploités vivent souvent dans des conditions sordides et avec peu de protection sanitaire.

Cependant, les médias locaux ont également fait état au sein de la population d'une empathie croissante pour les migrants cherchant refuge en Europe. Une vidéo d'Italiens se précipitant dans les gares juste avant que les mesures de confinement obligatoire n'entrent en vigueur montre certains d'entre eux en train de dire: "*Nous nous sentons comme des réfugiés ; nous aussi, nous courons*".

En Grèce

Selon le vice-président du comité consultatif du conseil des droits de l'homme de l'ONU : « dans le camp de Lesbos, en Grèce, les réfugiés sont traités comme des animaux ».

Ils sont plus de 40 000 dispersés sur les cinq îles : Evros », « Lesbos », « Kos », « La Canée »

À Chios, l'entrepôt qu'occupait l'organisation caritative norvégienne One Family–No Border a été incendié dans la nuit du 2 mars avec tout les dons arrivés à destination des réfugiés. Vêtements, chaussures, poussettes, jouets et divers produits de première nécessité : au petit matin il ne restait que des cendres fumantes.

Jusqu'à avril 2019, on comptait moins de 1800 réfugiés sur l'île. Puis, le nombre augmente à partir de l'été 2019. En mars 2020, plus de 6000 demandeurs d'asile sont bloqués sur Chios.

L'épidémie de coronavirus menace aussi les camps de réfugiés des îles grecques. Avec des dizaines de milliers de personnes qui y survivent sans accès suffisant à l'eau, aux douches, ni aux toilettes, ces camps risquent de se transformer en bombes sanitaires. Les ONG demandent leur évacuation, le gouvernement grec a décidé de les confiner.

Deux camps de réfugiés de la région d'Athènes, ont été mis en quarantaine après le dépistage de 23 cas de coronavirus parmi les demandeurs 'asile. Les ONG craignent la propagation du virus dans des lieux pas du tout adaptés aux règles d'hygiène ni de distanciation sociale.

Dans ces camps, il est malheureusement possible que si la pandémie s'y développe, elle fasse des ravages, car il n'y a pas moyen de suivre une hygiène correcte, d'appliquer les espacements nécessaires entre les personnes et d'assurer un personnel médical correct.

L'épidémie de Covid-19 montre que le sort des uns affecte celui des autres. L'enfermement des demandeurs d'asile pourrait s'avérer mortel, pour eux et pour tout le monde. Il faut leur offrir un abri digne permettant un confinement protecteur et salubre.

Des milliers de migrant·e·s qui attendaient depuis un mois, à la frontière gréco-turque, ont été transférés pour cause de Covid-19, vers diverses villes dont certaines à plus de 1300km. Les migrants et la Grèce ont accusé les gendarmes d'avoir brûlé toutes les tentes.

Les demandeurs d'asile qui réussissent à passer en Grèce sont traités comme des criminels de droit commun, étant condamnés à des peines de prison ferme.

Méditerranée

Les traversées de migrants reprennent depuis la Libye. plusieurs dizaines de personnes ont été victimes d'un naufrage entre Tripoli et Malte. Il n'y a plus de navire de secours dans la zone, et les ports de Malte, d'Italie et de la Libye ne sont plus considérés comme des « ports sûrs » en raison de l'épidémie.

Souvenons-nous : en 2015

Les communes acceptant des réfugiés



Plus de 400 communes se sont portées volontaires pour accepter des réfugiés